

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aliments pour animaux Question écrite n° 653

### Texte de la question

L'usage des protéines animales en matière d'élevage bovin étant fort heureusement aujourd'hui interdit, il n'en demeure pas moins que l'alternative, à savoir l'emploi de protéines végétales, nous place devant un problème de double dépendance, socio-économique et environnementale nous laissant à la merci d'importations massives de soja transgénique, importations non souhaitables tant du point de vue du dynamisme et du caractère durable de notre agriculture que des risques sanitaires et environnementaux que le modèle du tout - OGM fait peser. Mme Geneviève Perrin-Gaillard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'intérêt et les enjeux portés par la production de protéines végétales fourragères en général et de luzerne en particulier. Production de luzerne qui affiche un rendement protéinique spectaculaire, de l'ordre de 2 500 kg de protéines à l'hectare contre 800 kg pour le soja, et qui plus est, outre de nous affranchir des OGM, présente d'autres mérites environnementaux évidents. En effet, du fait de sa nutrition azotée spécifique, elle capte l'azote atmosphérique, la culture de la luzerne, contrairement à d'autres cultures excessivement consommatrices d'intrans, aboutit à diminuer considérablement la pression environnementale. En conséquence, elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour promouvoir la production fourragère française en général et celle de la luzerne en particulier, ainsi que sa filière de déshydratation, question qui prend un accent particulièrement capital aujourd'hui, à la veille de la renégociation de la politique agricole commune.

#### Texte de la réponse

Dans le cadre de la revue à mi-parcours, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a rappelé l'attachement de la France à une politique agricole commune forte qui respecte le calendrier arrêté à Berlin. La Commission européenne propose de mettre en oeuvre une réforme profonde de la politique agricole commune (PAC) dès maintenant. Il a été souligné tout particulièrement qu'il n'est pas possible de définir l'avenir de la PAC en quelques semaines pas plus qu'on ne la change tous les trois ans. Plus particulièrement, dans le secteur de la déshydratation de la luzerne, la Commission européenne introduit une modification radicale avec une baisse de moitié de l'aide aux fourrages déshydratés pour la ramener de 68,83 à 33 EUR/tonne. Une aide à la surface découplée, qui devrait être versée aux agriculteurs, tempérerait certes cette baisse. Il n'en demeure pas moins que l'industrie de la déshydratation serait pénalisée. Dès lors aucun élément du nouveau régime d'aide aux fourrages séchés proposé par la Commission européenne ne correspond aux intérêts de la France. L'enjeu qui s'attache à la filière de déshydratation, pour l'approvisionnement de la France en protéines végétales et pour la contribution du secteur au développement économique et au maintien de l'emploi en zone rurale, est clairement mesuré. En outre, aucune proposition n'est faite pour conforter le rôle positif joué par les cultures riches en protéines, alors que les accords de Berlin en 1999 invitaient la Commission à faire preuve d'une vigilance particulière sur ce point. Au contraire, le projet, s'il était appliqué, fragiliserait une source d'approvisionnement en protéines végétales déterminante pour l'élevage national. C'est un motif supplémentaire de réserve, qui vient s'ajouter aux critiques déjà adressées au plan général au projet de la Commission.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE653

#### Données clés

Auteur: Mme Geneviève Gaillard

Circonscription: Deux-Sèvres (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 653 Rubrique : Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche **Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 2002, page 2674 **Réponse publiée le :** 4 novembre 2002, page 3995